

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Cette proposition tarifaire est une estimation initiale du coût du service commandé et peut ne pas représenter le montant final facturé.

Les temps d'attente, les kilomètres supplémentaires, les stops et arrêts supplémentaires ou tous les autres services effectués par **Imédiat Services** à la demande du **Client** et non prévus au devis, seront facturés en suppléments selon les grilles tarifaires établies.

Une franchise d'attente est incluse dans tous les tarifs forfaitaires des transferts.

Prise en charge aux aéroports : Une franchise d'attente de Quarante Cinq (45) minutes est incluse dans le tarif forfaitaire débutant à l'heure d'atterrissage de l'avion. Au-delà de cette franchise l'attente sera facturée par tranche de quinze (15) minutes sur la base du tarif horaire du véhicule.

Prise en charge autre qu'aux aéroports : Pour tous les lieux de prise en charge autre que les aéroports, le(s) véhicule(s) et son chauffeur seront en place dix (10) minutes avant l'heure de prise en charge prévue, une franchise d'attente de quinze (15) minutes à compter de l'heure de prise en charge prévue est incluse dans le tarif forfaitaire du service. Au-delà de cette franchise l'attente sera facturée par tranche de quinze (15) minutes sur la base du tarif horaire du véhicule.

Pour éviter de l'attente inutile, **Imédiat Services** contrôle en temps réel toutes les arrivées des vols commerciaux et des lignes de train et ainsi assure au client que le chauffeur soit toujours à l'heure au débarquement.

AVERTISSEMENT

Pour réserver et/ou régler un service, le **Client** doit être majeur ou mineur émancipé, être capable juridiquement de contracter et respecter les Conditions Générales de Vente.

Le **Client** est responsable des réservations qu'il effectue tant en son nom et pour son compte que pour le compte des passagers lorsqu'il agit pour le compte de ces derniers. Le **Client** garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit.

Article 1 : Prestation Objet du contrat.

La prestation consiste au transport des **Clients** ayant réservé au préalable un ou plusieurs véhicules avec chauffeur. **Imédiat Services** s'engage à ce qu'à chaque début de prestation le chauffeur et le véhicule soient en place dix (10) minutes avant l'heure de pick-up prévue au départ des gares, aéroports, ports ou hôtels.

Pick-up à l'aéroport : **Imédiat Services** contrôle en temps réel toutes les arrivées des vols commerciaux pour assurer au **Client** que le chauffeur soit toujours à l'heure à l'arrivée de l'avion, en cas d'arrivée en avance ou retardée du vol. Une franchise d'attente de quarante-cinq (45) minutes est incluse dans le tarif forfaitaire du service à compter de l'heure d'atterrissage de l'avion. Le temps d'attente sera

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

facturé si l'attente dépasse ces quarante- cinq (45) minutes, par tranche de quinze (15) minutes sur la base du tarif horaire du véhicule.

Pick-up autre qu'aux aéroports : Pour tous les lieux de pickup autre que les aéroports, le véhicule et son chauffeur seront en place dix (10) minutes avant l'heure de pick-up prévue, une franchise d'attente de quinze (15) minutes à compter de l'heure de pickup prévue est incluse dans le tarif forfaitaire du service. Le temps d'attente sera facturé si l'attente dépasse ces quinze (15) minutes, par tranche de quinze (15) minutes sur la base du tarif horaire du véhicule.

Imédiat Services s'engage :

- Tous nos véhicules sont nettoyés quotidiennement extérieurement et intérieurement, avant chaque prise en charge.
- Tous nos chauffeurs sont des professionnels de la conduite, salariés de notre société, titulaires de la carte professionnelle de chauffeur de voiture de tourisme, de grande remise.
- Tous nos chauffeurs sont anglophones, en costume cravate.

Imédiat Services agit en qualité d'entreprise de transport de personnes avec chauffeurs et à ce titre déclare se conformer à la réglementation professionnelle en vigueur.

Elle assume l'obligation de sécurité dont est tenu tout transporteur professionnel envers les personnes transportées ainsi que les responsabilités liées à la maîtrise du véhicule de transport de personnes, qu'il en soit propriétaire ou locataire.

Les **Clients** transportés s'engagent :

- A attacher leurs ceintures de sécurité. Le non-respect de cette règle dégage la responsabilité de **Imédiat Services** en cas d'accident.
- A ne pas fumer dans le véhicule. Le non-respect de cette disposition entraînera la facturation de frais de nettoyage et de remise en état d'un montant forfaitaire égal à 250 € TTC.
- A ne pas consommer des boissons alcoolisées ou potentiellement salissantes (sodas, cafés...) dans le véhicule. Le conducteur et / ou **Imédiat Services** ont le droit de refuser de transporter tout passager qui est pensé être sous l'influence de l'alcool ou de drogues et dont le comportement constitue une menace pour le chauffeur, la voiture ou tout autre passager.

Le **Client** sera responsable de tout dommage causé par lui ou par les personnes avec lui dans la voiture (à l'exception du Chauffeur) ou le(s) passager(s) pendant le Service, à l'intérieur de la voiture, et sera facturé en conséquence pour toute réparation ou dépannage nécessaire pour remettre la voiture en état de bon fonctionnement et/ou de propreté et/ou de présentation.

Article 1 Bis : Conditions Particulières d'exécution des Prestations

Imédiat Services se réserve le droit d'attribuer pour une prestation commandée un type de véhicule équivalent ou de catégorie et/ou capacité supérieure au type de véhicule commandé sans en avertir au préalable le **Client**. **Imédiat Services** se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des services et prestations commandées sans en informer au préalable le **Client**. **Imédiat Services** se réserve le droit de modifier à tout moment et sans en informer au préalable le **Client**, l'attribution du ou des

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

chauffeurs prévu(s) pour la réalisation des prestations quand bien même le(s) contact(s) de ce(s) dernier(s) aient déjà été communiqués.

Toutes les informations concernant le déroulé des prestations sont disponible par téléphone 24h/24 au 01 47 47 21 78. Dans le cadre de commandes de prestations de mises à dispositions forfaitaires, l'heure de fin indiquée sur la proposition tarifaire est l'heure de fin des services prévue et, est l'heure limite de dépose des passagers. Le dépassement de l'heure de fin indiquée sur la proposition tarifaire entrainera la facturation d'heure(s) supplémentaire(s) selon les barèmes horaires définis sur la proposition tarifaire. Les différents services commandés et renseignés sur les propositions tarifaires sont tous indépendants. Les forfaits horaires ou kilométriques qui n'auraient pas été utilisés par le **Client** ne sont en aucun cas reportables ou cumulables sur un autre service ou une autre journée.

Article 2 : Réservation

Imédiat Services demande un minimum de 24 heures pour toute réservation en ligne. Pour toute réservation moins de 24 heure à l'avance, merci de contacter le 01 47 47 21 78 ou par courriel reservation@imediat-you.com . Après réception du devis, le **Client** devra le renvoyer tamponné et signé, avec la mention BON POUR ACCEPTATION DU DEVIS ET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES. Le contrat n'est réputé conclu qu'après : Le versement d'un acompte de 50% du montant total de l'estimation tarifaire. Qu'une Pré Autorisation Bancaire concluante ait été effectuée par **Imédiat Services** sur la Carte Bancaire en garantie fournie par le **Client**. Le solde du prix du transport est exigible à réception de facture par le **Client** à **Imédiat Services**.

La demande de réservation doit mentionner les informations minimales suivantes :

- Dates, horaires et itinéraires :
- La date, l'heure et le lieu de prise en charge initiale du (des) Passager(s)
- Le lieu de dépose finale et les arrêts intermédiaires à respecter s'il y en a
- Le nombre de personnes à transporter (préciser si le passager est à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant):
- Le nombre, poids et volume global approximatifs des bagages ;
- Moyens de communication :
- coordonnées téléphoniques du Passager
- email du Passager
- Modèle ou catégorie de véhicule désiré.

La réception par **Imédiat Services** de la confirmation de la réservation emporte formation du contrat de transport entre **Imédiat Services** et le **Client**.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE BAGAGES

Le poids total des bagages est limité à ce qui est compatible avec le véhicule utilisé, dans la limite de l'espace accessible. Le chauffeur et/ou **Imédiat Services** pourra refuser les bagages ou objets excédant cet emport. En particulier, pour des questions de sécurité, **Imédiat Services** refusera de charger tout bagage volumineux dans l'habitacle. **Imédiat Services** ne sera pas tenue responsable de toute perte de bagages pendant ou après le Service. Les effets personnels du Passager sont sous la responsabilité de celui-ci et **Imédiat Services** ne sera pas tenue responsable de toute perte ou détérioration de ces effets.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

CAPACITÉ DU VÉHICULE – NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTÉS

Le nombre maximum de passagers dans la voiture (y compris le Chauffeur) ne doit pas dépasser le nombre maximal de passagers mentionné dans les spécifications techniques de la voiture. Le Chauffeur et / ou **Imédiat Services** se réserve le droit de refuser un passager dépassant ces limites.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les chiens de petite taille et autres petits animaux domestiques ne pesant pas plus de 6 kg, convenablement enfermés dans un contenant ne dépassant pas 45cmx30cmx25cm sont acceptés à bord des véhicules, dans la limite de deux. Sous cette réserve, aucun autre animal domestique n'est accepté à bord des véhicules.

Article 3 : Modification et annulation de la prestation à la demande du client

Toute modification de la prestation doit être signalée par téléphone ou courriel, **Imédiat Services** s'engage à prendre les dispositions nécessaires afin d'y satisfaire dans la limite de ses possibilités. Toute annulation de réservation devra être signifiée à **Imédiat Services**, dans les délais suivants (hors mentions différentes spécifiées sur la proposition tarifaire) :

J-4 du service: Sans frais

J-3 du service: Frais de Dossier 30 €

J-2 du service : 25% du service commandé

J-1 du service : 50% du service commandé

Annulation le jour même : 100% du service commandé

Article 4 : Retard et No Show

Dans le cas où le **Client** serait en retard lors de sa prise en charge (à l'exception d'un retard d'avion ou de train) sans en avoir informé au préalable **Imédiat Services**, le chauffeur attendra 15 mn, au-delà de ce délai la prestation sera considérée comme annulée et ne sera en aucun cas remboursée. Au-delà de la franchise d'attente stipulée dans l'article 1, l'attente sera facturée sur la base du tarif horaire de la catégorie du véhicule, par tranche de 15 mn.

Article 5 : Tarif et conditions de paiement

Le tarif présent lors de la confirmation de réservation est une estimation initiale du coût du service commandé, et peut ne pas représenter le montant final facturé. Les temps d'attente, les kilomètres supplémentaires, les stops et arrêts supplémentaires, ou tout autre service effectué par le chauffeur à la demande du client et non prévu au devis, seront facturés en supplément selon les grilles tarifaires établies.

Toute prestation achevée est due au comptant, le prix de la prestation comprend un véhicule avec chauffeur à disposition pour des trajets prédéfinis ainsi que les frais de péages et de carburant. Le règlement de services supplémentaires éventuels pourra s'effectuer sur place auprès du chauffeur par le client.

Sont considérés comme services supplémentaires les services effectués par **Imédiat Services** à la demande du **Client** et non stipulés dans le devis.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

Tout retard de paiement entrainera des pénalités exigibles sans mise en demeure préalable, les pénalités de retard seront égales à trois fois le taux d'intérêt légal, calculé sur le montant TTC de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de **Imédiat Services** d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par l'article D.441-5 du Code de Commerce à 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Imédiat Services s'autorise à appliquer une majoration de 3% sur le montant TTC des prestations en cas de paiement par carte bancaire American Express ou tout autre Carte de paiement affiliée à un organisme imputant des commissions à **Imédiat Services**.

Article 6 : Rabais et ristournes.

Les prestations effectuées seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment du devis. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 7 : Clause limitative de responsabilité et assurance.

La responsabilité de **Imédiat Services** ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de ventes, découle d'un cas de force majeure (Article 1148 du Code Civil).

A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement irrésistible, insurmontable et externe à l'entreprise (conditions climatiques exceptionnelles, routes ou autoroutes bloquées de manière imprévue ou exceptionnelle, paralysie de la circulation, accident.....). En cas d'immobilisation du véhicule en cours de trajet dû à une défaillance mécanique, un accident ou un dommage (vol, dégradation), **Imédiat Services** s'efforcera d'assurer la continuité du parcours, soit avec l'un de ses véhicules, soit avec un véhicule affrété à une autre compagnie et s'engage à prévenir le donneur d'ordre. La responsabilité de **Imédiat Services** est limitée aux clauses de notre contrat d'assurance souscrit auprès de Aviva assurances. Le donneur d'ordre aura toute faculté de souscrire une assurance complémentaire à sa charge pour les frais d'annulation, les frais de rapatriement ou la couverture des bagages transportés sans que cette liste soit limitative.

Article 8 : Attribution de juridiction et loi applicable.

Toute réclamation doit être formulée sous 8 jours à compter de l'exécution de la prestation en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Les articles figurant dans les présentes conditions générales de vente seront soumises au droit français. En cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris, ce qui est expressément accepté par les **Clients** de **Imédiat Services**.

Article 9 : Acceptation des Clients.

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les devis, confirmations de réservations, rabais et ristournes incluses sont expressément agréés et acceptés par les **Clients** de **Imédiat Services** du fait de leur confirmation de réservation. Les **Clients** déclarent et reconnaissent donc en avoir une parfaite connaissance et renoncent de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment leurs propres conditions générales d'achat.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

Article 10 : Données à caractère personnel.

Les présentes Conditions sont soumises à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (notamment Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978).

Les données à caractère personnel recueillies par **Imédiat Services** à l'occasion de la réservation et de la réalisation des services (notamment via le système de géolocalisation dont les véhicules sont équipés) sont :

- Les données d'identification ainsi que les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du Client ;
- l'email et les coordonnées téléphoniques du ou des Passager(s) ;
- les données relatives aux moyens de paiement ;
- les données relatives aux déplacements et à la localisation du Véhicule ;
- les données relatives à la vitesse de déplacement du Véhicule et à la distance parcourue.

FINALITÉS DE TRAITEMENT

Les finalités du traitement de ces données par **Imédiat Services** sont :

- la préparation et l'exécution du contrat, notamment :
- la gestion de la réservation des services et de leur confirmation;
- le suivi et la facturation des services;
- les appels d'urgence en cas d'incident ou d'accident ;
- la gestion des réclamations ;
- la lutte contre la fraude.

La réalisation de l'intérêt légitime poursuivi par la **Imédiat Services** en matière de promotion et de prospection, notamment :

- suivi de la relation **Client** (maintien de la satisfaction du **Client**, fidélisation de la clientèle) ;
- élaboration de statistiques et/ou analyses commerciales ;
- transmission d'informations publicitaires ou des offres commerciales pour proposer des biens ou des services analogues à ceux objet des présentes.

Imédiat Services ne pourra utiliser les données personnelles communiquées par le **Client** pour lui transmettre des informations publicitaires ou des offres commerciales de ses partenaires commerciaux que sous réserve d'avoir obtenu son consentement.

En acceptant les présentes CGV, le **Client** accepte la collecte et le traitement des données personnelles susvisées pour les finalités visées ci-dessus, par **Imédiat Services**, responsable du traitement.

CONSERVATION DES DONNÉES

Imédiat Services enregistre et conserve les données personnelles en relation avec le service pendant une durée de trois (3) ans à compter de la réservation.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

A l'issue de ce délai, les dites données personnelles pourront être archivées par **Imédiat Services**, afin de lui permettre de se conformer aux obligations comptables, fiscales et légales lui incombant (notamment délai de prescription de 5 ans applicable au Contrat/article 2224 du code civil ; délai de 10 ans pour la conservation des factures/ L123-22 du code de commerce).

Imédiat Services dispose de moyens techniques lui permettant de garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées.

DROITS DU CLIENT

Le **Client** bénéficie d'un droit d'accès aux données qui le concernent. Il peut à tout moment demander :

- la rectification, la mise à jour et/ou la suppression de ses données personnelles ;
- la limitation du traitement de ses données ;
- la portabilité de ses données ;
- l'opposition au traitement de ses données pour motifs légitimes.

Pour exercer ces droits, le Client peut adresser sa demande par courrier à :

Imédiat Services

66 Avenue des Champs Elysées

75008 Paris

Le **Client** devra joindre un justificatif d'identité pour exercer les droits susvisés.

Article 11 : Propriété intellectuelle.

Le site Internet de **Imédiat Services**, y compris, mais sans s'y limiter, les photographies, le graphisme, l'interface client, le contenu éditorial, les scripts et les logiciels, contiennent des informations et éléments appartenant à **Imédiat Services** et / ou ses sous-traitants, protégés par la loi sur la propriété intellectuelle. Le **Client** reconnaît expressément qu'il ne doit pas utiliser ces informations ou documents, sauf pour une utilisation en conformité avec les Conditions Générales.

Le **Client** ne doit pas copier, reproduire, afficher ou utiliser tout élément du site internet de **Imédiat Services** protégé par la propriété intellectuelle de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de **Imédiat Services**.

Le **Client** ne doit pas établir de connexion, y compris par l'intermédiaire d'un lien hypertexte, « miroir », que ce soit par voie électronique ou autrement, à toute partie du site Web ou d'une application sans le consentement écrit préalable de **Imédiat Services**.

Article 12 : Loi applicable.

Les Conditions Générales et tout contrat connexe sont exclusivement exécutés, régis et interprétés conformément au droit français.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

En cas de divergence ou de conflit entre la version anglaise et française des Conditions Générales, la version française prévaudra. La version anglaise est fournie à titre informatif seulement.

En cas de litige, le **Client** s'adressera à **Imédiat Services** pour obtenir un traitement amiable de sa réclamation.

Tout litige ne pouvant être traité à l'amiable sera :

- soumis à la compétence exclusive des tribunaux français si le **Client** a la qualité de consommateur ;
- soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris si le **Client** a la qualité de commerçant.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente sont frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée.

TRÈS IMPORTANT

Le transport de personnes à titre payant est une activité réglementée. Seuls les véhicules autorisés (Voiture de Transport avec Chauffeur; Transport Occasionnel) peuvent effectuer ce service, dans les dispositions légales et réglementaires prévues. Nous nous permettons de mettre notre clientèle en garde contre certaines sociétés ou individus ne respectant pas ces dispositions et ne pouvant offrir aucune garantie.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

GENERAL SALES TERMS AND CONDITIONS

The rate presented is an initial estimate of the cost of service and is not intended to represent the actual cost of the trip. Waiting time, extra kilometers, extra stop, or additional requested services may change your final rate.

For all additional services provided other than what was agreed at the time of booking, the client will be charged extras in accordance with our pricing structure.

All flat Transfer rate include a grace waiting period airports pickups: **Imédiat Services** monitors all commercial airline arrivals to ensure on-time airport pickups. A forty-five (45) minute grace period is allowed on all arrival. Waiting time charges will apply after the grace period and are accrued in quarter-hour increments, based on the vehicle's hourly rate.

Non-airport pickups: For all pickup locations other than airports, a fifteen (15) minute grace period is allowed. Waiting time charges will apply after the grace period and are accrued in quarter-hour increments, based on the vehicle's hourly rate

NOTICE

To book and/or pay for a Service, the Customer must be an adult or emancipated minor, have the legal capacity to enter into a contract and comply with the Terms of Sale.

Customers are responsible for the bookings they make on their behalf and for themselves as well as on behalf of Passengers when acting for such Passengers. The Customer guarantees the veracity and accuracy of the information provided.

Article 1: Transport Services – Object of the Contract

Services consists of transporting **Clients** who have pre-booked one or more vehicles with a chauffeur. **Imédiat Services** agrees that the vehicle and chauffeur be in place 15 minutes before the pick-up time from train stations, airports, ports or hotels. A 15-minute waiting period, starting from pick-up time, is included in the price.

Concerning transfers from city centers (doorstep pick-up), the vehicle and chauffeur will be in place 5 minutes before the pick-up time, and a 10-minute waiting period, starting from the pick-up time, is included in the price.

Imédiat Services commits that:

- All interiors and exteriors of our vehicles are cleaned daily before each service.
- All our chauffeurs are professional drivers, salaried workers of our company, and holders of the professional tourism chauffeur card, "Grande Remise" license.
- All our chauffeurs speak English and wear a suit and tie.

Imédiat Services operates as a chauffeur-driven passenger transportation company and as such declares that it complies with the applicable professional regulations.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

It assumes the safety obligations any professional carrier owes their passengers as well as the responsibilities related to control of the passenger vehicle, whether it owns or leases it.

CLIENTS agree to:

- Wear their seatbelt. Failure to comply with this rule releases **Imédiat Services** from liability in the event of an accident.
- Not smoke in the vehicle, failure to comply will result in a fixed charge of €250 including tax being applied for cleaning and refurbishment costs.
- Not consumption of alcoholic or potentially messy drinks (soda, coffee...) is prohibited in the vehicle. The chauffeur and/or **Imédiat Services** have the right to refuse to carry any passenger who is believed to be under the influence of alcohol or drugs and whose behaviour poses a threat to the chauffeur, the car or any other passenger.

Customers will be liable for any damage caused inside the car by them or by the persons accompanying them in the car (except the chauffeur) or the passenger(s) during the service and will be charged accordingly for any repair or remedial work required to return the car to proper working condition and/or state of cleanliness and/or appearance.

Article 1 bis: Specific Conditions of Transport Service.

Imédiat Services reserves the right, for any reservation, to schedule a vehicle of equal category and/or superior capacity to the one requested without prior notice to the client.

Imédiat Services reserves the right to subcontract all or part of the service requested without prior notice to the client.

Imédiat Services reserves the right to modify at any moment and without prior notice to the client, the attribution of one or more planned chauffeurs to carry out transportation services even when the contact information of the latter has already been communicated. All information concerning the details of service are available by phone at + 33 1 47 47 21 78 ,24h a day.

Within the context of the all-inclusive service requests, end time indicated on the tariff proposal is the end time of planned services and is the limit time for passenger drop-off.

Exceeding the end time indicated on the tariff proposal will lead to billing of supplementary hours according to the hourly scales as defined on the tariff proposal.

Different services ordered and filled out on the tariff proposal are all independent. Hourly packages or kilometers unused by the client may, in no way, be carried over or combined with another service or another day.

Article 2: Booking.

After receiving the quote, the client must return it stamped and signed. The contract is deemed validated only after a deposit of 50% of the total invoice. The remaining balance is due upon receipt of invoice prior to services provided by **Imédiat Services**

The booking request must include the following minimum information:

- Dates, times and routes:
- Date, time and place of initial pick-up of Passenger(s)
- Final drop-off and stop-offs if any

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

- Number of people to be transported (indicate if passenger is disabled and/or in a wheelchair):
- Approximate number, weight and overall volume of luggage;
- Contact details:
- Passenger's telephone number
- Passenger's email address
- Desired model or category of vehicle.

Receipt by **Imédiat Services** of the booking confirmation constitutes the formation of the transportation contract between **Imédiat Services** and the **Customer**.

LUGGAGE POLICY

The total weight of luggage is limited to what is compatible with the vehicle used, based on the space available. The chauffeur and/or **Imédiat Services** may refuse luggage or items exceeding this limit. In particular, for safety reasons, **Imédiat Services** will refuse to load any bulky luggage into the passenger area of the vehicle, **Imédiat Services** will not be held liable for any loss of luggage during or after the Service. Passengers are responsible for their personal belongings and **Imédiat Services** will not be held liable for any loss or deterioration of such belongings.

VEHICLE CAPACITY – NUMBER OF PASSENGERS CARRIED

The maximum number of passengers in the car (including the Chauffeur) must not exceed the maximum number of passengers mentioned in the technical specifications of the car. The chauffeur and/or **Imédiat Services** reserves the right to refuse a passenger exceeding these limits.

PETS

Small dogs and other small pets weighing no more than 6 kg, suitably contained in a carrier of no more than 45cmx30cmx25cm are allowed in vehicles, up to a maximum of two. Subject to this requirement, no other pets are allowed in vehicles.

Article 3: Updates and Cancellation Policy.

Any updates must be made by phone or email. **Imédiat Services** is dedicated to taking the necessary measures in order to reasonably satisfy client requests.

Any cancellation must be made to **Imédiat Services** in the following delay prior to transport services (unless differently specified on the tariff proposal):

- J-4 before service : no charge
- J-3 before service : Fees 30 €
- J-2 before service : 25% of the total amount
- J-1 before service : 50% of the total amount
- Day of service : 100% of the total amount

IMÉDIAT

≡ SERVICES ≡

Article 4: Lateness and No Show

In the event that the **Client** would be late at the time of pick-up (with the exception of a plane or train delay), and not having previously informed **Imédiat Services**, the chauffeur will wait 15 minutes, after this delay transport will be considered as cancelled and in no case refunded.

Beyond the waiting time stipulated in Article 1, waiting will be billed on an hourly basis depending on the vehicle category, per 15 minutes periods.

Article 5: Price and Payment

All completed services are to be paid in full, the price includes the vehicle with a chauffeur at your disposal for the predetermined routes as well as toll fees and fuel.

Payment for supplementary services will be made directly to the chauffeur by the **Client**.

Supplementary services are considered any service made by **Imédiat Services**, requested by the **Client** and not stipulated in the quote.

Any late payments will lead to due penalties without prior formal notice, the late penalties will be equal to three times the legal interest rate, calculated on the total amount of the bill, including taxes.

Any **Client** with late payment status is right debtor in respect to **Imédiat Services**, a lump sum for recovery fees of which the amount is fixed by article D.441-5 of the Code of Commerce at 40 euros.

When the recovery fees are superior to this lump sum, the creditor can ask for additional compensation upon justification.

Imédiat Services is authorized to apply up to 3% increase on the total amount of the services, taxes included, if payment is made by American Express or any other cards affiliated with entities charging commissions to **Imédiat Services**

Article 6: Discounts and Rebates.

The services provided will be billed under current condition rates at the time of the quote.

No discount will be granted in the event of an anticipated payment.

Article 7: Disclaimer, Limitation of Liability, and Insurance.

Imédiat Services shall not be liable for the non-execution or lateness of one of its obligations described in the present General Sales Terms & Conditions, resulting from a force majeure (Article 1148 du Code Civil).

Meaning all events deemed by **Imédiat Services** to be over-powering, insurmountable, and external to the company (exceptional climate conditions, streets or highways which have been blocked in an unforeseen or exceptional way, stopped traffic, accident...).

In the event of immobility of the vehicle during the transport due to mechanical failure, an accident or damage (theft, weather damage), **Imédiat Services** will do its best to ensure the continuity of the route, be it by one of its own vehicles, or by a vehicle chartered from another company and will attempt to notify the **Client**.

Responsibility by **Imédiat Services** is limited to the terms of our insurance contract with Aviva Insurance. The **Client** will have an option to subscribe to a complementary insurance at his own expenses for cancellation fees, coverage of transported baggage, without this being an exhaustive list.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

Article 8: Jurisdiction and Applicable Law.

All claims must be made in writing with an advice of delivery within 8 days of the execution of the services provided.

The present content figuring in the General Sales Terms & Conditions will be subject to French law. In case of a dispute, power of jurisdiction is attributed to the Commercial Court of Paris, which is expressly accepted by customers of **Imédiat Services**.

Article 9: Client Acceptance Policy.

The present General Sales Terms & Conditions as well as quotes, booking confirmations, discounts and rebates are expressly agreed to and accepted by **Clients** of **Imédiat Services** effective from the time of booking confirmation. **Clients** here to acknowledge and declare to have a full understanding of these terms and conditions and because of this renounce any contradicting document in particular their own terms of purchase.

Article 10: Personal Data.

These Terms are subject to the personal data protection regulations (including regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 and the French data protection act No 78-17 of 6 January 1978). Personal data collected by **Imédiat Services** when making the booking and performing the services (particularly via the GPS system with which the Vehicles are equipped) include:

- the customer's identification data as well as the Customer's postal address, telephone number and email address;
- the passengers' email address and 'phone numbers;
- data relating to payment methods;
- data relating to the vehicle's movements and location;
- data on the vehicle's speed and distance travelled.

PURPOSES OF PROCESSING

The purposes of the processing of such data by **Imédiat Services** include:

- preparation and performance of the contract, including:
 - managing and confirming bookings of Services;
 - monitoring and billing Services
 - emergency calls in the event of an incident or accident;
 - complaint management
 - combating fraud.
- pursuit **Imédiat Services**'s legitimate interests in terms of promotion and prospecting, including:
 - monitoring the **Customer** relationship (maintaining customer satisfaction, customer loyalty);
 - developing business statistics and/or analyses;
 - sharing of advertising information or commercial offers for goods or services similar to those subject to these terms.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

Imédiat Services will only be able to use the Personal Data provided by the **Customer** to share advertising information or offers from its business partners with the **Customer's** consent.

By accepting these ToS, the **Customer** accepts the collection and processing of the abovementioned personal data for the above purposes by **Imédiat Services**, the data controller.

DATA RETENTION

Imédiat Services records and retains personal data in relation to the service for a period of three (3) years from the Booking.

At the end of this period, said personal data may be archived by **Imédiat Services**, so it can comply with the accounting, tax and legal obligations incumbent on it (including the 5-year limitation period applicable to Contracts/article 2224 of the French Civil Code; the 10-year period for the retention of invoices/ L123-22 of the French Commercial Code).

Imédiat Services has the technical means to guarantee the confidentiality and security of the data collected.

CUSTOMER RIGHTS

Clients have the right to access data concerning them. They can request the following at any time:

- rectification, update and/or erasure of personal data
- restriction of the processing of their data
- portability of their data
- objection to the handling of their data on legitimate grounds.

To exercise these rights, Customers can send their request to:
Imédiat Services

66 Avenue des Champs Elysées

75008 Paris

Customers must enclose proof of identity to exercise the above rights.

Article 11: Intellectual property.

Imédiat Services's website, including but not limited to photographs, graphics, customer interface, editorial content, scripts and software, contains information and elements belonging to **Imédiat Services** and/or its subcontractors, protected by intellectual property law. The **Customer** expressly acknowledges that he/she must not use this information or these documents, except for use in accordance with the Terms and Conditions.

Customers must not copy, reproduce, display or use any element of **Imédiat Services's** website protected by intellectual property in any way without **Imédiat Services's** prior written consent.

Customers must not establish a link, including through a hyperlink or mirror link, either electronically or otherwise, to any part of the website or an application without **Imédiat Services's** prior written consent.

IMEDIAT

≡ SERVICES ≡

Article 12: Applicable law.

The Terms and Conditions and any related contract are performed, regulated and interpreted exclusively in accordance with French law.

In the event of a discrepancy or conflict between the English and French versions of the Terms and Conditions, the French version will prevail. The English version is provided for informational purposes only.

In the event of a dispute, the Customer will contact **Imédiat Services** to try and resolve the issue. Any dispute that cannot be resolved by agreement will be:

- subject to the exclusive jurisdiction of the French courts if the Customer is a consumer;
- subject to the exclusive jurisdiction of the Paris Commercial Court if the Customer is a business.

If one or more stipulations of these Terms of Sale are invalid or inapplicable, the remaining stipulations will retain their full force and effect.

VERY IMPORTANT

Passenger transportation for payment is a regulated activity. Only authorized vehicles (chauffeur-driven cars; occasional transport) can perform this service, within the legal *and regulatory provisions stipulated*. *We take the liberty of warning our customers against certain companies or individuals who do not comply with these provisions and cannot offer any guarantees.*